

PROCÈS-VERBAL
UNIVERSITÉ DE MONCTON
**CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET DE LA RECHERCHE**

Le 14 janvier 2022, 13 h 30
Réunion par vidéoconférence

Présences :

Andrea Cabajsky (Arts et sc. sociales : sciences humaines, langues, linguistique et littérature)
Michel Cardin (Arts et sc. sociales : beaux-arts)
Étienne Dako (Sc. des aliments, de nutrition et d'études familiales)
Benoit Doyon-Gosselin (Vice-doyen)
Anik Dubé (Science infirmière)
Hesamoddin S. Esfahani (Arts et sc. sociales : sciences sociales)
Philippe Jacquin (Sciences de l'éducation)
Penelopia Iancu (Travail social)
Érik Labelle Eastaugh (Droit)
Mohammed Khennich (Ingénierie)
Simon Lamarre (Sciences)
Samantha Langis (étudiante)
Francis LeBlanc (Président)
Michel Léger (Sciences de l'éducation)
Xavier Robichaud (Shippagan)
Molly Roussel (étudiante)
Annie Roy-Charland (psychologie)
Philippe Volpé (Edmundston)
Selma Zaiane-Ghalia (Kinésiologie et loisir)

Absences :

À déterminer (Administration)
Kadia Georges Aka (Administration)
Étienne Hébert Chatelain (Sciences)
Benoit Landry (Ingénierie)

Le quorum est constaté et la réunion débute à 13 h 35. Le Doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Michel Cardin, Philippe Volpé et Molly Roussel et remercie les membres sortants : Caitlin Furlong, Monique Richard et Stephen Wyatt pour leurs grandes contributions aux travaux du Conseil et de ses comités.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-01-CFESR-220114 : Simon Lamarre, appuyée par Penelopia Iancu, propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

R-02-CFESR-220114 : Andrea Cabajsky, appuyée par Annie Roy-Charland, propose que le procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

[4] Comité de nomination des membres associés et de reconnaissance des groupes de recherche

Les nominations ont été transmises aux instances supérieures.

[5] Évaluations de programmes – Plan de mise en œuvre des décisions du Conseil des gouverneurs

La recommandation pour les programmes de 2^e cycle et 3^e cycle en études littéraires a été transmise à la FASS.

[6] Informations

Les concours internes de financement à la recherche ont été lancés en décembre 2021.

4. COMITÉ DE NOMINATION DES MEMBRES ASSOCIÉS ET DE RECONNAISSANCE DES GROUPES DE RECHERCHE (ANNEXE 1)

4.1 Nomination de professeure associée

R-03-CFESR-220114

(Lamarre/Roy-Charland)

« Que le statut de professeure associée à la Faculté des sciences de l'éducation de madame Nathalie Bigras soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Nomination de chercheure associée

R-04-CFESR-220114

(Cabajsky/Zaiane-Ghalia)

« Que le statut de chercheure associée à la Faculté des arts et des sciences sociales de madame Corina Crainic soit renouvelé pour un mandat régulier de trois ans (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024). »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE CYCLES SUPÉRIEURS

5.1 Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (Annexe 2)

5.1.1 Modifications des cours SANT6133, SANT6213 et SANT6123

Le doyen explique que ces cours étaient réservés aux étudiantes et étudiants de la maîtrise interdisciplinaire en santé, mais on souhaite que les cours soient ouverts à tous les programmes de cycle supérieur de la FSSSC ou dans le dernier cas à tout programme de 2^e cycle de l'université. On avait déjà proposé dans des plans de modification de programme approuvés par le Conseil que certains de ces cours soient compris dans les maîtrises en sciences infirmières et en psychologie.

R-05-CFESR-220114

(Zaiane-Ghalia/Iancu)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'élargir la liste des destinataires pouvant suivre le cours *SANT6133 – Analyse quantitative* aux étudiantes et étudiants qui sont inscrits à un des programmes de cycle supérieur de la FSSSC. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-06-CFESR-220114

(Zaiane-Ghalia/Esfahani)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'élargir la liste des destinataires pouvant suivre le cours *SANT6213 – Analyse qualitative* aux étudiantes et étudiants qui sont inscrits à un des programmes de cycle supérieur de la FSSSC. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R-07-CFESR-220114

(Iancu/Dako)

« Que le Conseil de la FESR recommande d'élargir la liste des destinataires pouvant suivre le cours *SANT6123 – Méthodes de recherche* aux étudiantes et étudiants qui sont inscrits à un programme de deuxième cycle. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES PROCÉDURES DE SÉLECTION DES BOURSES DE RECHERCHE DE PREMIER CYCLE DU CRSNG

Le comité, formé d'Annie Roy-Charland, de Benoit Landry, de Mohammed Khennich, d'Étienne Hébert Chatelain et du vice-doyen s'est réuni le 8 décembre 2021. Michelle Nowlan, agente de recrutement de la FESR, a aussi participé à la rencontre pour répondre aux questions de type opérationnelles et administratives.

Auparavant, 13 membres du corps professoral et 2 administratrices formaient le comité des BRPC. Les membres du comité spécial sont unanimement d'accord qu'il y avait trop de membres. Pour le concours de 2022-23, il a donc été décidé que **la tâche sera transférée à un comité déjà existant au sein de la FESR, soit le Comité d'évaluation des bourses**

d'études supérieures. Seuls les membres professeur-e-s de ce comité provenant des domaines du CRSNG évalueront les demandes.

Selon les instructions fournies par le CRSNG, les demandes doivent être évaluées en fonction des trois critères suivants :

- le dossier scolaire;
- les aptitudes en recherche;
- la qualité attendue de la formation qui sera donnée.

Auparavant, les aptitudes en recherche étaient évaluées par le ou la superviseur-e lors de la sélection de leur étudiant-e avec qui il ou elle soumettait une proposition de projet de recherche. La qualité attendue de la formation était assurée en rendant seulement les détentrices et les détenteurs d'une subvention de recherche du CRSNG admissibles à devenir superviseur-e-s d'une boursière ou d'un boursier. Les non-détenteurs pouvaient soumettre une demande d'exception auprès de la FESR pour aussi devenir superviseur-e.

Le dossier scolaire était ensuite évalué par le Comité des BRPC en utilisant la formule suivante :

Moyenne ajustée = moyenne au programme + nombre de crédits au programme x 0,002

Pour 2022-23, les trois critères d'évaluation mis en place par le CRSNG seront pris en compte par le comité d'évaluation des bourses d'études supérieures au moment de l'évaluation des demandes soumises selon les proportions suivantes :

- **le dossier scolaire (60% ou 70 %) ;**
- **les aptitudes en recherche (30% ou 20 %);**
- **la qualité attendue de la formation qui sera donnée (10%).**

Selon les résultats des années précédentes, les bourses étaient réparties majoritairement à certains départements spécifiques. **Pour essayer d'avoir une meilleure équité pour chacun des grands regroupements disciplinaires (génie, sciences et sciences de la santé) lors du processus de sélection de 2022-23, un quota d'au moins une bourse sera assuré pour chaque regroupement. Les récipiendaires seront sélectionnés en fonction des trois critères d'évaluation et le pourcentage lié à chacun. Aussi, une limite de deux demandes par professeure ou professeur peuvent être soumises au concours.**

Lors de la rencontre du comité spécial, il a aussi été discuté de la possibilité d'accueillir des étudiant-e-s inscrit-e-s d'autres universités canadiennes. Les candidatures externes reçues lors du concours de 2022-23 seront évaluées et prises en compte comme les demandes reçues de l'interne.

Finalement, la nouvelle démarche mise en place sera réévaluée après la fin du concours pour évaluer son efficacité. Il y aura une comparaison des résultats en utilisant la formule de la moyenne ajustée et l'évaluation en fonction des trois critères du CRSNG énumérés ci-dessus.

Il y a consensus des membres du Conseil quant aux nouveaux critères et à la procédure proposée.

Ce comité *ad hoc* a terminé son travail et n'a plus sa raison d'être. Il est dissout et le comité des bourses prend le relais.

7. INFORMATIONS

La FESR doit former un comité sur la question des données de la recherche. Dorénavant, il faudra gérer, classer et rendre disponible, lorsque possible, les données de recherche. Chaque université doit se doter d'une politique. Des membres y seront d'office et trois professeur-es et une personne étudiante en feront partie. Ces quatre personnes seront choisies à l'extérieur du Conseil. Si des membres du Conseil veulent y participer, s.v.p. en informer le doyen d'ici lundi.

Il y aura également de la formation offerte sur le plan de gestion des données de recherche.

Le colloque des jeunes chercheuses et chercheurs sera présenté en mode virtuel et se déroulera du 21 au 25 mars 2022.

8. AUTRES

Sans objet.

9. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 47.

Préparé par Benoit Doyon-Gosselin
Secrétaire de la réunion